Chemins de fer et Canaux, pour avoir révoqué l'ancienne commission, c'est que les membres en étaient incompétents, parce qu'il n'y avait pas un constructeur de chemin de fer parmi eux. On a dit que les frais de construction seraient considérablement réduits si un changement était fait. Le ministre des Chemins de fer et Canaux s'est levé dans cette Chambre pour déclarer que le major Leonard était le seul homme au Canada auquel il se fiait pour exécuter ce travail comme il devrait l'être. Nous avons eu des preuves de la compétence du major Leonard, et je ne désire pas exprimer d'opinion personnelle sur cet homme estimable. C'est mon devoir de mettre en regard le rapport de MM. Lynch-Staunton et Gutelius sur l'aptitude de l'ancienne commission, la critique du ministre des Chemins de fer et des membres de cette commission, et la critique du "Winnipeg Telegram" sur la compétence, l'aptitude et l'habileté du major Leonard, le commissaire actuel.

L'honorable député de Renfrew-sud remarquait, au cours de ses observations, l'autre soir, que le rapport de la commission extraordinaire était partisan et partial. Naturellement les honorables députés de l'autre côté pouvaient en renvoyer l'accusation à mon honorable ami de Renfrewsud. Je ne citerai pas les opinions des députés libéraux, mais je désire affirmer l'opinion d'un membre notable du parti conservateur à Montréal, au sujet de l'impartialité du rapport présenté à la Chambre par les deux commissaires extraordinaires. J'inscrirai au hansard une déclaration faite par M. C. H. Cahan, C.R., avocat éminent de Montréal, et qui a marqué pendant plusieurs années comme chef du parti conservateur dans la province de la Nouvelle-Ecosse. M. Cahan a été pendant quelque temps rédacteur du "Halifax Herald", qui a toujours prêté son appui au parti conservateur. M. Cahan était un des candidats du très honorable premier ministre (M. Borden) dans la province de la Nouvelle-Ecosse aux élections de 1904. Voici ce qu'il dit au sujet du rapport de la commission:

J'ai très clairement donné mon avis au banquet récent de l'association des Provinces maritimes du McGill. Au Canada, nous sommes portés à aller jusqu'à l'extrême, en condamnant tout un parti politique non pas seulement pour les supercheries secrètement commises par des particuliers, mais nous signalons aussi comme quelque chose de frauduleux et corrompu des erreurs supposées de politique et de détail, au sujet desquelles des esprits avertis peuvent avoir, de bonne foi, des opinions entièrement différentes.

Il ne s'est réalisé aucun grand projet de génie, où l'on n'aurait pu économiser de fortes sommes, si la clairvoyance des ingénieurs qui dirigeaient et contrôlaient les dépenses eût égalé leur expérience. On acquiert toujours d'importantes connaissances dans l'exécution d'une grande entreprise, que les critiques amateurs utilisent pour condamner le travail d'ingénieurs et d'autres qui sont de fait plus capables, et tout aussi honnêtes que ceux qui critiquent et condamnent le travail exécuté.

damnent le travail exécuté.

Dans la construction du Transcontinental, il y a plusieurs questions de routes, de rampes, de constructions réglementaires, de lignes maîtresses, de voies de garage, d'usines, de gares, etc., au sujet desquelles des ingénieurs capables peuvent de bonne foi différer d'opinion. Toutes les dépenses de cette nature devraient être élaguées dans l'étude des accusations et des contre-accusations qui remplissent actuellement la presse de

parti.

Une opinion honnête exprimée soit sur la politique générale ou sur les détails d'une entreprise ne place pas et ne devrait pas placer un particulier ou un parti au banc des criminels.

On doit aussi se rappeler que l'enquête qui vient d'être faite était ex-parte. C'est la même chose qu'une enquête préliminaire devant un magistrat. Elle ne devrait pas avoir plus de poids que la preuve testimoniale ordinaire dans une enquête ex-parte. Les particuliers ne devraient pas être condamnés par des procédés de Chambre étoilée. Si la commission Gutelius a recueilli une preuve suffisante, de l'avis du Gou-vernement, pour l'autoriser « diriger des pour-suites contre les entrepreneurs ou contre d'autres, ils devraient subir leur procès devant un tribunal où ils pourront être présents avec leurs témoins, et être entendus par leurs avocats. Si nous voulons sauver notre pays d'un discrédit. complet, il nous faut jouer loyalement le jeu politique. En réalité, la presse d'un parti cherche maintenant à écraser ses adversaires politiques sous des accusations confuses de supercherie et de corruptions basées sur un rapport ex-parte, sur une preuve ex-parte, même avant que les personnes accusées n'aient eu l'occasion de se défendre. Nous préférons jeter l'odieux sur nos adversaires politiques plutôt que de prendre les moyens efficaces de traduire les coupables en justice.

Et avec quel résultat? L'univers juge le Canada selon le jugement du Canada sur luimême. On a créé en Angleterre l'impression que les affaires publiques du Canada étaient entachées de supercherie et de corruption. Le crédit financier du pays en a été diminué, et notre progrès matériel en est fortement retardé. Il vaudrait beaucoup mieux pour le pays que nous jouions la partie honnêtement, en faisant clairement ressortir la différence entre les questions honnêtes d'opinion et les menées louches et frauduleuses, en n'épargnant aucun effort raisonnable pour traduire les personnes coupables d'actes frauduleux devant les tribunaux régulièrement constitués.

Voilà l'opinion non pas d'un libéral, non pas d'un ex-membre du gouvernement qui a été défait en 1911, et non pas d'un adepte du parti libéral, ou du chef de l'opposition.

Cela, monsieur l'Orateur, est l'opinion impartiale d'un conservateur marquant de Montréal, d'un homme qui parle en connaissance de cause. J'ai dit il y a un instant que M. Cahan était un avocat éminent